

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **9 juillet 2024 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
Mme Nicole Hémond
M. Willy Mouzon

Sont absents les conseillers : Mme Line Asselin
M. Sébastien Primeau

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

95-07-24
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 9 juillet 2024 à 20 h 01.

96-07-24
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

ADMINISTRATION

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024
2. Acceptation de participation à la rencontre d'information sur les rôles et responsabilités des acteurs municipaux du ministère des Affaires municipales
3. Renouvellement de l'abonnement annuel à Québec municipal pour les années 2024 et 2025
4. Renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'information municipal pour les années 2024 et 2025
5. Adhésion au tableau de bord en gestion municipale Munys de l'Association des directeurs municipaux du Québec
6. Autorisation de transfert du dossier numéro 760-17-004364-165 (Construction encore Itée c. Municipalité de Très-Saint-Rédempteur et als.)
7. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales pour la mise aux normes, la rénovation et l'agrandissement du Centre communautaire
8. Autorisation de conclusion d'une entente intermunicipale visant à créer une régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges

GREFFE

LOISIRS ET CULTURE

FINANCES

9. Approbation des comptes payés et à payer
10. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire
11. Autorisation de paiement pour l'acquisition d'un projecteur professionnel

RESSOURCES HUMAINES

12. Motion de remerciements pour Mme Huguette Hélie, bénévole à la bibliothèque municipale

GESTION DU TERRITOIRE

13. Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation extérieure de la résidence située au 322, route Principale

CORRESPONDANCE

14. Dépôt de la correspondance reçue

POINTS D'INFORMATION

15. Affaires diverses

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADMINISTRATION

97-07-24

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

98-07-24

Acceptation de participation à une rencontre d'information sur les rôles et responsabilités des acteurs municipaux du ministère des Affaires municipales

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales offre gratuitement aux conseils municipaux une rencontre d'information sur les rôles et responsabilités des acteurs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire participer à cette rencontre d'information;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil accepte de participer à la rencontre d'information sur les rôles et responsabilités des acteurs municipaux offerte par le ministère des Affaires municipales.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

99-07-24

Renouvellement de l'abonnement annuel à Québec MUNICIPAL pour les années 2024 et 2025

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement annuel de la Municipalité à Québec MUNICIPAL est venu à échéance le 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE Québec MUNICIPAL est une source d'information essentielle pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'abonnement pour les années 2024 et 2025 est de 310,00 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'abonnement pour les années 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-190-00-494;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'abonnement annuel de la Municipalité à Québec MUNICIPAL soit renouvelé pour les années 2024 et 2025 au coût de 310,00 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin		Absente
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau		Absent
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

100-07-24

Renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale pour les années 2024 et 2025

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement annuel de la Municipalité au Réseau d'Information Municipale (RIM) vient à échéance le 17 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE le RIM permet à la Municipalité d'avoir une plus grande visibilité et des coûts réduits pour ses offres d'emplois et d'avoir accès aux bulletins de nouvelles quotidiens;

CONSIDÉRANT le coût de l'abonnement pour les années 2024 et 2025 est de 175,00 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'abonnement pour les années 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-190-00-494;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'abonnement annuel de la Municipalité au RIM soit renouvelé pour les années 2024 et 2025 au coût de 175,00 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin		Absente
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau		Absent
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

101-07-24

Adhésion au tableau de bord en gestion municipale Munys de l'Association des directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a lancé, en juin 2024, un tableau de bord en gestion municipale nommé « Munys » qui regroupe dans un calendrier l'ensemble des obligations légales et réglementaires à effectuer par les directeurs généraux, greffiers et trésoriers des Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cet outil exclusif rendra le travail de l'administration plus efficace et planifié;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'activation du tableau de bord est de 405,00 \$ et son coût annuel est de 325,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adhérer au tableau de bord en gestion municipale « Munys »;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-414;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'adhésion au tableau de bord en gestion municipale « Munys » soit autorisée au coût de 405,00 \$ pour l'activation de l'année 1 (2024) et au coût annuel de 325,00 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

102-07-24

Autorisation de transfert du dossier numéro 760-17-004364-165 (Construction encore Itée c. Municipalité de Très-Saint-Rédempteur et als.)

CONSIDÉRANT QUE Me Éric Oliver de la firme Municonseil Avocats Inc. est l'avocat responsable du dossier numéro 760-17-004364-165 visant le litige entre Construction encore Itée c. Municipalité de Très-Saint-Rédempteur et als.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été informée du départ de Me Oliver, effectif en date du 17 juin 2024, de la firme Municonseil Avocats Inc. pour former la firme Oliver Avocats Inc.;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de poursuivre les représentations de ce litige avec Me Oliver;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'actuel contrat de services juridiques avec Municonseil Avocats Inc. pour le dossier numéro 760-17-004364-165 soit interrompu.

QUE le contrat de services juridiques et le présent dossier soient transférés à la firme Oliver avocats Inc.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

103-07-24

Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales pour la mise aux normes, la rénovation et l'agrandissement du Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du Centre communautaire situé au 769, route Principale a été construit en 1958 et était à l'origine une école;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a été acquis par la Municipalité en 1972;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire abrite actuellement le bureau municipal, la bibliothèque et la salle communautaire;

CONSIDÉRANT les besoins actuels et futurs de la Municipalité au niveau des services aux citoyens et de l'offre culturelle et de loisir;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment présente des non-conformités, entre autres, au niveau de l'accès aux personnes à mobilité réduite et de la sécurité incendie, ainsi que des problématiques d'ordre fonctionnelles;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de répondre aux besoins de la Municipalité et de mettre aux normes le bâtiment aux fins de le rendre accessible universellement, sécuritaire et fonctionnel pour l'ensemble des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté des professionnels aux fins de réaliser des études d'avant-projet et de soumettre des propositions de mises aux normes, de rénovations et d'agrandissement du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour la Municipalité de recevoir une aide financière pour réaliser le projet de mise aux normes et de rénovations du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et à une aide financière pouvant atteindre 78 % du coût des travaux admissibles;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au PRACIM pour la mise aux normes, la rénovation et l'agrandissement du Centre communautaire.

QUE la Municipalité autorise la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à déposer une demande d'aide financière en son nom.

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide PRACIM et qu'elle s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné.

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, à assumer tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond		X
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

104-07-24

Autorisation de conclusion d'une entente intermunicipale visant à créer une régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-02-24 confirmant l'intention de la Municipalité à participer, avec les neuf (9) autres municipalités de Soulanges, à la création d'une régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ou 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) permettent la création d'une telle régie en y établissant les modalités à suivre dans le cadre d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des dix (10) municipalités de convenir d'une telle entente prévoyant la création d'une régie intermunicipale pour la gouvernance du Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale relative à l'entretien et à la gestion du Centre Sportif Soulanges soumis au conseil municipal;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité accepte de conclure une entente intermunicipale relative à l'entretien et à la gestion du Centre Sportif Soulanges, conformément au projet d'entente soumis au conseil municipal.

QUE La Municipalité autorise la mairesse, Julie Lemieux, et la directrice générale et greffière-trésorière, Jessica Mc Kenzie, à signer ladite entente intermunicipale.

QUE la présente résolution soit transmise aux neuf (9) autres municipalités de Soulanges.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		X
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

GREFFE

LOISIRS ET CULTURE

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de juillet 2024.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière

105-07-24

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU,

QUE les comptes suivants soient approuvés et payés :

Comptes	Montant
Chèques nos C2400095 à C2400105	56 205,70 \$
Paiement AccèsD nos L2400131 à L2400144	78 903,10 \$
Salaires paiement direct nos D2400168 à D2400192	17 526,81 \$
Total	152 635,61 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de juin 2024.

106-07-24

Autorisation de paiement pour l'acquisition d'un projecteur professionnel

CONSIDÉRANT la nécessité de faire l'acquisition d'un projecteur professionnel pour les besoins actuels et futurs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 264-2022, la présente dépense en immobilisation peut être affectée au fonds de roulement ;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'acquisition d'un projecteur professionnel modèle LS920WU de ViewSonic, au coût de 4 629,98 \$ (taxes en sus) soit autorisée.

QUE la présente dépense en immobilisation soit financée à même un emprunt au fonds de roulement avec un terme de remboursement de cinq (5) ans.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin		Absente
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau		Absent
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RESSOURCES HUMAINES

107-07-24

Motion de remerciements pour Mme Huguette Hélié, bénévole à la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE Mme Huguette Hélié a informé la Municipalité qu'elle mettait fin, en date du 1^{er} juillet 2024, à son bénévolat à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT l'engagement exemplaire de Mme Hélié durant de nombreuses années à la bibliothèque et la contribution significative qu'elle a eue sur l'offre culturelle de la Municipalité;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil tient à remercier chaleureusement Mme Hélié pour son implication bénévole auprès de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin		Absente
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau		Absent
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

GESTION DU TERRITOIRE

108-07-24

Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation extérieure de la résidence située au 322, route Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour permettre la rénovation extérieure de la résidence unifamiliale située au 322, route Principale (lot numéro 2 399 029 au cadastre du Québec) localisée en zone RC-7;

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que la rénovation extérieure d'une résidence est assujettie à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte, en partie, les objectifs et les critères du PIIA applicable à la lanrière patrimoniale située le long de la route 325;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 25 juin 2024;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA visant la rénovation extérieure de la résidence unifamiliale située au 322, route Principale soit approuvé aux conditions suivantes :

- Pour la façade principale, de remplacer le revêtement de vinyle proposé par un revêtement d'ingénierie d'imitation de bois;
- Pour les façades latérales et arrière, d'harmoniser la couleur du revêtement existant avec la couleur proposée pour la façade principale.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens sur les affaires diverses suivantes :

- Faisant suite à un concours, le bulletin municipal s'est trouvé un nom, soit « L'écho de TSR ». Merci à tous les participants et félicitations aux gagnants du nom retenu et du tirage de participation!
- Le deuxième (2^e) cocktail d'été organisé par Très-Saint-Rédempteur en action se tiendra le vendredi, 12 juillet 2024 au jardin du Centre communautaire de 17 h à 19 h.
- Un vernissage et un récital des artistes Annouchka Galouchko et Stephan Daigle se tiendra au Centre socioculturel le vendredi, 12 juillet 2024 de 17 h à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la période de questions à 20 h 16 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

109-07-24

Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 21 h 33.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La séance est levée à 21 h 33.

Julie Lemieux
Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Julie Lemieux
Mairesse